

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis

Vol. XII.

No. 27.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 7 JUILLET 1881

AVIS IMPORTANT

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

CHRONIQUE AMERICAINE

New-York, 1er juillet 1881.

Il y en a qui se figurent que le centre de gravitation de toutes nos pensées est à Washington, que l'illustre Conkling, fiancé de son ami le général Grant, suffisent à l'activité de notre esprit, et qu'il n'est rien de plus instructif que de suivre avec attention les votes folâtres du Sénat d'Albany.

Les crédules qui nous supposent de pareilles préoccupations sont aussi loin de la vérité que la comète de la terre.

L'astre chevelu qui nous fait l'honneur en ce moment de nous visiter nous donne le droit de nous désintéresser des choses d'ici-bas.

En vérité, ce monde sublunaire est par trop prosaïque, laissons-le tourner sotte-ment comme une toupie; élevons notre âme jusqu'aux cieux; là seulement nous trouverons le sublime, l'infini et le beau idéal.

C'est à trois heures ce matin qu'il m'a été donné de bien voir cette comète magnifique dont l'appendice mobile mesure, dit-on, 4 millions de milles,

Le ciel, qui avait constamment été orange, s'est tout à coup éclairci, et la belle vagabonde est apparue, superbe, comme une reine des étoiles au milieu de sa cour.

Cette lumière flottante qu'elle rejette derrière elle ressemble assez aux robes à queue de nos grandes dames.

On prétend que si elle la laissait traîner, seulement un instant sur notre triste planète, nous aurions cessé d'exister.

Espérons que notre belle visiteuse ne nous laissera que d'agréables souvenirs.

Cependant, je me permets de l'accuser d'avoir bouleversé notre été qui est bien le plus abominable qu'on ait jamais vu.

Il y a des centaines qui prétendent

déjà avoir vu cette comète en 1807. Le Dr Boss prétend que c'est celle que le savant Gould a découverte cette année dans l'Amérique du Sud.

A Paris, l'Académie des sciences en est toute déconcertée!

Pauvres savants! ils se sont laissés surprendre comme de vrais écoliers. On dit que c'est un enfant de trois ans qui l'aurait vue le premier et qui se serait écrié : —O maman, vois donc la belle étoile, donne la moi je veux jouer avec!

Est-ce assez humiliant pour les astronomes?

Il est vrai de dire qu'ils font tout ce qu'ils peuvent, en ce moment, pour nous faire oublier leur impardonnable distraction.

C'est à qui nous mesurera le mieux la distance qui nous sépare de la comète. Il paraît qu'elle se promène à 45 millions de milles de la terre, et qu'elle marche avec une vitesse de 300,000 milles par jour. Hâtons-nous de délecter nos regards de cette brillante apparition, car bientôt nous ne la verrons plus. Son éclat magique ira s'affaiblissant; sa belle chevelure s'évanouira dans l'immensité, et le grand problème des astres errants restera encore insoluble.

Ah! la science n'a encore soulevé qu'un coin du voile de ce ciel qu'elle prétend connaître à fond.

Ce corps lumineux qui se promène majestueusement dans ce monde rempli de merveilles, n'est il pas fait pour rabaisser notre orgueil, détruire notre système planétaire et nos règles, prétendues immuables, de la gravitation.

Car, enfin, pourquoi cet astre vagabond n'est-il pas soumis aux lois naturelles, auxquelles obéissent le soleil, la terre, la lune, et, même, le simple atôme.

Où vont les comètes? d'où viennent-elles? quel vent les pousse? Quelle influence les attire ou les éloigne de nous? Sont-elles composées d'un corps intangible qui échappe à toutes les lois physiques qu'on nous a enseignées.

Peut-être—je vais dire une énormité—peut-être, dis-je, que cette comète n'est qu'un fantôme d'astre, un reflet fantastique qui aveugle nos sens, un mirage trompeur que l'Éternel pousse devant nos yeux pour nous faire divaguer.

Ce que je dis là n'est pas aussi invraisemblable que cela en a l'air au premier abord: nos soldats d'Égypte furent les jouets d'un phénomène semblable lorsqu'ils crurent apercevoir le mirage trompeur d'un lac transparent à l'horizon.

Hélas! ce n'était qu'une réflexion du sable brillant du désert qui, par la combinaison des rayons solaires, leur apparaissait comme un miroitement de flots limpides.

J'appelle l'attention des hommes de science du Canada sur ce sujet—élevé—Il faut qu'ils nous disent d'où vient cette comète, où elle va, qu'elle est sa composition, et, enfin, si elle est habitée.

A l'œuvre, messieurs les savants. Les artistes de L'OPINION PUBLIQUE sont à vos ordres.

Dévidez-nous votre chapelet de chiffres et surtout soyez clairs!

Si j'avais eu le temps j'aurais composé une Ballade à la Comète, mais je n'ai pas une minute à moi. Je cède le sujet à M. Beauchemin qui s'en tirera mieux que moi.

ANTHONY RALPH.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Comme ce qui se fait dans les dernières séances de la Chambre est en quelque sorte un résumé de la session, nous croyons devoir donner un compte-rendu de ces séances.

L'orateur ouvre la séance à trois heures.

M. Lynch présente le rapport du comité chargé d'examiner les amendements que l'on se propose de faire subir au code de procédure civile.

La Chambre se forme en comité pour examiner le bill No. 103 pour constituer légalement la compagnie dite : "The Silver Plume mining company" (M. Lecavallier).

Le comité rapporte le bill avec certains amendements.

Le bill est lu une troisième fois et adopté.

Considération ultérieure de la motion de M. Mercier pour la formation d'un comité conjoint des deux Chambres pour étudier la situation du pays, chercher les remèdes à apporter et les réformes à faire pour mettre fin aux déficits et éviter les taxes nouvelles, etc.

M. Mercier.—La Chambre a décidé l'autre jour, en votant sur la question préalable posée par le député de Richelieu, que le vote ne fut pas pris. En conséquence, cette proposition reste sur les ordres du jour. Nous sommes obligés de voter un budget de quatre millions et nous n'avons pas trois millions de revenus. Ce n'est pas moi qui en suis responsable. L'honorable premier ministre nous a dit l'autre jour qu'il ne considérait pas la proposition comme une motion de non-confiance, je crois avoir droit à un vote de la Chambre, et ce vote je le demande.

M. Loranger.—Je désire corriger une erreur de faits qui s'est glissée involontairement, sans doute, dans le discours de l'honorable député de St-Hyacinthe. L'honorable premier ministre n'a pas dit qu'il ne considérait pas cette proposition comme une motion de non-confiance, voici ce qu'il a dit : C'est que l'honorable député de St-Hyacinthe ayant déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'en faire une proposition de non-confiance, le gouvernement aurait pu, s'il l'eut voulu, ne pas la considérer comme proposition de non-confiance; mais il a ajouté que le gouvernement ne se soumettrait pas à ce qu'on le mit sous le contrôle d'un comité. Si la Chambre n'a pas confiance dans le gouvernement, elle ne trouvera jamais une meilleure occasion que celle-ci d'exprimer son manque de confiance.

La proposition est mise aux voix et rejetée sur la division suivante :

Contre : MM. Audet, Beaudet, Borgevin, Caron, Champagne, Charlebois, Duckett, Duhamel, Flynn, Houde, Lalonde, Lavallée, Lecavallier, Loranger, Lynch, Magnan, Mathieu, Paquet, Robertson, Robillard, St. Cyr, Taillon, Wurtele.—23.

Pour : MM. Bontillier, Boutin, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine, Langelier (Portneuf), Marchand, Meikle, Mercier, Molléur, Parent, Poirier, Rinfret, Ross.—15.

M. Magnan propose que la Chambre se forme en comité afin d'examiner le bill No. 51, pour annexer une partie de la paroisse de St-Calixte et une autre partie de terrain, qui n'est pas encore érigée au civil, à la paroisse de St-Théodore, dans le comté de Montcalm.

M. Mercier dit que la proposition est irrégulière parce que le bill, au lieu d'avoir

été présenté comme une mesure d'intérêt local, a été présenté comme une mesure d'intérêt public.

Après discussion, l'Orateur déclare la proposition irrégulière.

Le bill No. 54, pour exempter de saisie la moitié des gages des journaliers est lu et examiné en comité, lu une troisième fois et adopté.

M. Loranger propose qu'un bref d'élection soit émis pour le comté de Verchères.

A 6 10 heures la Chambre s'ajourne jusqu'à huit heures.

SÉANCE DU SOIR

M. Wurtele présente le 2^e rapport du comité des lois expirantes.

Reprise des débats ajournés sur la motion pour la réception du rapport du comité des subsides sur la résolution C (Entretien \$703,319) et du sous amendement de M. Irvine à l'amendement de M. Gagnon à la motion de l'hon. Robertson.

M. Mercier.—Les questions qui nous sont soumises sont sous trois formes : l'une est une proposition que la résolution soit adoptée; l'autre est une proposition exprimant le regret que l'exploitation du chemin de fer du Nord ait été confiée à un homme comme M. Sénécal; en troisième lieu, on est venu avec un sous amendement déclarant que la Chambre espérait qu'il ne serait rien fait pour vendre ou louer le chemin de fer sans que le gouvernement ait consulté la Chambre. Il n'y a personne dans cette Chambre qui soit prêt à dire que le gouvernement doit vendre ou louer le chemin sans consulter les députés du peuple. J'irai même plus loin, je suis en faveur de la vente ou de la location du chemin, et je n'en ai jamais fait un mystère. Je crois que le gouvernement ne devrait pas continuer à se charger d'une entreprise qui l'expose continuellement à céder aux sollicitations des amis politiques qui désirent se placer ou placer leurs amis. Ce n'est pas un reproche que je fais à l'administration actuelle en particulier, c'est le reproche que je me faisais lorsque nous étions au pouvoir. On me dira : le gouvernement doit résister à cette tendance. Oui, il faut y résister, et je crois que nous avons résisté mieux que nos adversaires, mais il n'en est pas moins vrai que si vous parcourez le chemin de fer vous trouverez une foule d'employés qui n'ont rien à faire. Je sais que tous ne partagent pas mon avis sur ce point. Je sais qu'il y a même de mes collègues de la gauche qui ne la partagent pas; mais que l'on soit ou non en faveur de la location ou de la vente du chemin, nous devons tous être d'accord pour dire que le chemin ne doit être ni vendu ni loué sans l'autorisation de la Chambre. Il ne peut pas être question d'un vote de non-confiance au sujet du sous amendement. Le gouvernement n'a pas déclaré que c'en est un et il ne peut pas le dire maintenant.

Quant à l'amendement, des journaux bien renseignés ont affirmé qu'il n'était pas question de confier l'administration du chemin à M. Sénécal. J'ai vu dans les journaux que si M. Sénécal était nommé surintendant du chemin de fer, deux des ministres actuels se retireraient du cabinet.

M. Irvine parle en faveur du sous-amendement.

M. Lynch prend ensuite la parole et au cours de ces remarques reproche aux députés de la gauche d'attaquer M. Sénécal que les libéraux portaient aux nues lors-